

ETAT DES LIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE - COMMUNE DE KERFOURN

Location du:

Entrée le :

Sortie le :

Le trousseau de clefs remis au locataire comprend : 1 Clef de salle, 1 clef d'éclairage, 1 clef d'alarme incendie.

Entrée et vestiaire porte mobile	Salle	Scène	Bar et réserve du bar	Local rangement	Sanitaire et SAS	Cantine	Cuisine	Local plonge	Extérieur
<b>Tache noire sur mur en entrant (vestiaire)</b>	Vitre, en entrant a gauche 1ère fenêtre basse Opposé : 2ème porte Fenêtre bas 1 vitre Opposé : 3ème porte fenêtre haut 1 vitre  Carreau de carrelage abimé nombre d'impact à voir et ou Carreau abimé près de la porte local rangement Porte entre la salle et les wc	Carrelage escalier 1ere marche  Dalle plafond (10)	Dalle plafond (1+1demi) Sol rouillé angle réserve Bar angle casé Bar angle tablier lm après l 'entrée + dans le tournantbar écorché Abimé au niveau du 3 <sup>ème</sup> placard Taches et traces sur mur du fond Plan de travail abimé Plafond salle deux endroits Eclat s bar-face, mur coté compteur	Mur abimé	Dalle homme1  Dalle femme 1 + décalage Impact sur dalle et vitre des vestiaires des enfants	Porte d'accès entre plonge et cantine vitre rayée		Mur abimé à la porte cantine vers local de plonge	

Date :  
Signature  
Elu(e)

Signature :  
locataire :

ETAT SORTIE									
Eléments à vérifier									
Sols	Cendriers (4)								
Murs									
Portes									
Fenêtres	Fenêtres	Rideaux	Fenêtres	Tables	Fenêtres	Fenêtres	Fenêtres	Lave-vaisselle	
Vitres	Vitres	Sono	Vitres	Chaises	Vitres	Vitres	Vitres	Tables inox	
	Extincteurs		Bars	Chariots ménage	WC et urinoirs	Tables et chaises	Evier	Eviers	
			Frigo		Miroirs et lavabos	Extincteurs	Tables inox	Extincteurs	
							Hotte		
							Piano de cuisson		
							Frigo		
							Friteuse		
							Four		
							Maintien au chaud		

Date :  
Signature :  
Elu(e) :

Signature  
Locataire

Les remarques sont à indiquer ci-dessus par secteur



N° de placard ouvert :

INVENTAIRE VAISSELLE					
A la remise des clefs		A la restitution			
Vaisselle	Quantité	Vaisselle	Quantité Cassé	Prix	Total
Assiette plate				4,00	
Assiette à dessert				4,00	
Fourchette				0,60	
Cuillère de table				0,60	
Cuillère à café				0,60	
Couteau				0,60	
Verre ballon				3,00	
Gobelet esprit planète	316			1,00	
Coupe à champagne				3,00	
Tasse				3,00	
Pichet en verre				5,00	
Saladier en verre	10 ronds – 4 carrés			10,00	
Pichet en inox	10			15,00	
Plat en inox	15 longs 2 ronds 2 creux				
Saladier en inox	21			25,00	
Corbeille à pain	27			10,00	
Marmites	2 grandes 3 moyennes			50,00	
Casserolles	5			50,00	
Passoires	4				
Chinois	2				
Entonnoir	1				
Louche	3				
Ecumoire	1				
Plats à rôtir	5 grands et 2 moyens en inox 1 grand en terre			50,00	
Plaque gastro	6 pleines et 2 perforées			70,00	
Couvercles plats gastro	7			30,00	
Grilles du four	4			100,00	
Percolateur	1			200,00	
Essoreuse	1			30,00	
Micro-Ondes	1				
Cloche	1				
Friteuse	1				
Maintien au chaud	1				
Four					
Planche à découper	1				
Plateaux (marron)	4				
SOMME DUE EN € :					



## CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Entre les soussignés :

D'une part, la commune de KERFOURN, représentée par Monsieur Joël MARIVAIN, Maire,

Et d'autre part,

Monsieur ou Madame :

1°) OBJET :

Le signataire de la présente convention sollicite la location de :

- Salle polyvalente, sise 14, rue de l'Argoat 56920 KERFOURN  
 Vaisselle (inventaire vaisselle - document joint)  
 Vaisselle jetable facturée 40€00 (respect de l'environnement).  
 Porte fermée  Porte ouverte

Date de réservation des locaux :

Nombre de participants environ :

- État des lieux :

Un état des lieux d'entrée sera établi, la remise des clefs interviendra après l'état des lieux d'entrée.

- Annexe n° 1 – Etat des lieux des locaux
- Annexe n° 3 – consignes d'utilisation et de nettoyage des locaux

En cas de perte ou casse de vaisselle la commune facturera le remplacement de celle-ci à l'organisateur (cf. délibération n°62 du 05/12/2019).

Si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté demandé, la commune encaissera le chèque de 200€ remis lors de la signature de la convention.

Les organisateurs devront installer la scène dans la salle pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront utilisés.

2°) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation. La capacité de la salle est limitée à 357 personnes.

**La manipulation du rideau central n'est pas autorisée.**

3°) ASSURANCE

Le locataire doit fournir une attestation couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période de location. Cette police porte le numéro ..... elle a été souscrite le ..... auprès de .....

4) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

5) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à : Monsieur ou Madame

Moyennant le règlement de la somme de :

6) CAUTION DE GARANTIE

Une caution de 1000€ sous forme de chèque sera déposée en garantie des dommages éventuels. Le chèque doit être au nom du locataire.

7) DESISTEMENT

En cas de désistement injustifié 1 mois avant la date, des frais d'annulation seront exigés à hauteur de 150€.

L'ORGANISATEUR RESPONSABLE,

Fait à KERFOURN, le  
LE MAIRE ou son REPRESENTANT